

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude – DRAY Bernadette - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine – FAURE Joël - VETTOVALLI Michel - MOUTON Martine — ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : BONNARD-DREVARD Nathalie (LALANNE Claude) - FIERE Pascale (DE DIANOUS Antoine) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry)

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : Claude LALANNE

Délibération 1.4

Objet : Encaissement d'un chèque pour préjudice subi suite à un dépôt de cartons et encombrants

Madame le Maire expose que Mme Audrey Bergounioux a déposé des cartons et encombrants à l'Homme d'Armes, sur la voie publique. Un procès-verbal a été dressé par Monsieur le Garde-Champêtre communal le 1^{er} septembre 2022 puis transmis à la Gendarmerie.

En accord avec les services de gendarmerie et Monsieur le Procureur de la république, il a été convenu d'établir un certificat administratif chiffrant le préjudice subi par la Commune. Le montant s'élève à 214 euros.

Mme Audrey Bergounioux s'étant engagée à rembourser ce préjudice, elle a établi un chèque du montant correspondant (chèque au nom de Mlle Cécile Brauer).

Il conviendrait aujourd'hui d'encaisser cette somme.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité des membres présents de percevoir le chèque d'un montant de 214 € de Mlle Cécile Brauer.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse le 8 mars 2023
Le Maire,

